

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV9 - JUIN 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015155-0001 - Arrêté n°2015-08 HUPS : délégation de signature du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Sud



PREFECTURE DE PARIS

Arrêté n° 2015155-0001

Signé le jeudi 04 juin 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris



Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté n° 2015-08 HUPS

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun, et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directorial n°20144343-0001 en date du 9 décembre 2014, modifié par l'arrêté directorial n°2015068-0005 en date du 9 mars 2015, modifié par l'arrêté directorial n°2015100-0008 en date du 10 avril 2015, modifié par l'arrêté en date du 22 avril 2015, modifié par l'arrêté en date du 4 mai 2045,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 7 novembre 2014 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Madame Elsa GENESTIER, en qualité de Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud,

Vu les arrêtés directoriaux N°2010 – 293 DG, 2011- 44 DG, 2012 – 0042 DG, 2012 – 0043 DG, ANADDG 2013 01 007, ANADDG 2013/06 0001, ANADDG 2014/02 0006, ANADDG2014080005, ANADDG2014/12 0001, l'arrêté du CNG en date du 28 janvier 2015 nommant Monsieur Vincent VAUCHEL, l'arrêté du CNG en date du 18 mars 2015 nommant Madame Marion LOPEZ, ANADDG2015 03 007 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse.

ARRETE

ARTICLE 1er:

Délégation générale de signature est donnée à M. Thomas LAURET, directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère — Bicêtre — Paul Brousse, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006.

ARTICLE 2:

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marion LOPEZ, directrice du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Agnès LESAGE, directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

ARTICLE 3:

Délégation de signature est donnée à :

- -M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Paul Brousse et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, C 7, G 1 à 3ème alinéa et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Antoine Béclère et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, paragraphe C 6°, 7°, F, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, paragraphe I et H de l'arrêté n°2013318-0006.

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3, 4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 12 et 15 paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Agnès LESAGE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Bicêtre et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14 °, paragraphe D alinéa 1°, 2°, 3°, 4°, 7°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n 2013318-0006.

ARTICLE 4:

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- -M. Jean-François SICARD, Adjoint au Directeur des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- -Mme Fatima FRIJY, référente RH site Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Noémie MILLIASSEAU, référente RH site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Denis GUITTEAUD, référent RH site Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- -Mme Muriane LOUIS THERESE, responsable gestion-paie Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Marie-Anne BOSSY, responsable du département des relations sociales et des conditions de travail, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe, chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Vincent VAUCHEL, adjoint à la directrice, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, C alinéa 6°, 7, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, C alinéa 6 7, paragraphes F, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, paragraphe H et I de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G alinéa 8 et 9 et paragraphe H alinéas 1, 3, 4 de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Pierre PERES, responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Ange-Marie HERRER, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Peggy GUEZ, adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n° 2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- -Mme Dominique ELLERT, chargée des associations, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRETON, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Fabienne CUMONT, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRETON, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAINE, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013318-0006.

- Mme Laurence CHARTIER, Responsable de Bureau de l'économat et des fournisseurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1, 2 et 15 de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Chrystelle DOLMEN, Responsable du service achats, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 1, 2, 15 de l'arrêté n° 2013318-0006.
- M. Jean GARNIER, Ingénieur Restauration, Mme Anne-Claire HARDOUIN, TSH, Mme Virginie KERGUIGNAS, Responsable Ecologie Hospitalière, Mme Georgette BIZINECHE, à l'effet de signer, pour leur secteur d'attribution, tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 2 et 5 de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Mme Agnès LESAGE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Ladislas KARSENTY, Adjoint à la Directrice, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe D 1°, 2°, 3°, 4°, 7°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n 2013318-0006.
- M. Benjamin PAULOT, chargé de l'EPRD et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013318-0006.
- M. François PINCHON, responsables des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14 et paragraphe H de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Nelly RIGOLE, responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, paragraphe D alinéa 7° de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Brigitte TENIN, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° et paragraphe H de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Jacqueline NARDONE, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° paragraphe H alinéas 2 et 3 de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Florence CARTON, responsable de la régie du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, paragraphe D alinéa 7° de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Laurence HABERT, responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n° 2013318-0006.
- Mme Yveline HELLARD, responsable des admissions, frais de séjour du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie DEFRENNE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Serge BOUCHAT, Directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.

ARTICLE 5:

En cas d'empêchement de Mme Marion LOPEZ, directrice du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.
- M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.
- M. Vincent VAUCHEL, adjoint à la Directrice des affaires médicales, de la qualité gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- M. Ladislas KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.
- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

En cas d'empêchement de Mme Agnès LESAGE, directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Ladislas KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.
- Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.
- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.
- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Richard FIZAINE, adjoint au directeur de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.
- M. Ladislas KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.
- -M. Jean-François SICARD, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

ARTICLE 6:

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté,
- Mme Marie-Jeanne GRASSART, Mme Michelle MONTEIL, Mme Cécile PIVERON, Mme Agnès WOELFFEL, Mme Fabienne GILBERT, Mme Anne Sophie MICHEL, Mme Béatrice THIMONIER, Mme Diane LEVY, Mme Isabelle ORENGA, Mme Catherine SUQUET, M. Gérard POLEGATO et Mme Hadjila LEROUGE, Frédérique DUCHESNE, Marie-Anne RUDER, Florence FAVREL-FEUILLADE, Jean-Pierre CARLIER.

ARTICLE 7:

L'arrêté n° 2014 – 14 HUPS de délégation de signature du 9 décembre 2014 est abrogé.

ARTICLE 8: La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 4 Juin 2015

Elsa GENESTIER